

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par le fonds «Fonds Génération Entrepreneurs I FPCC-RFA » du contrôle conjoint de la société «Kartner Glass Industry SAS», aux côtés de son actionnaire historique «Kartner Invest SAS AU»

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur direct :** le fonds « Fonds Génération Entrepreneurs I FPCC-RFA », géré par la société « CDG Invest Management SA » ;
- **L'acquéreur indirect :** la société « CDG Invest Gestion SA » ;
- **L'actionnaire historique :** la société « Kartner Invest SAS AU » ;
- **La cible :** « Kartner Glass Industry SAS».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Le marché de la fabrication, commercialisation, exportation et l'importation de vitrage automobile ;
- Le marché de la fabrication, commercialisation, exportation et l'importation de verre architectural.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 08 juillet 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant l'acquisition par le fonds « Fonds Génération Entrepreneurs I FPCC-RFA » du contrôle conjoint de la société « Kartner Glass Industry SAS », aux côtés de son actionnaire historique « Kartner Invest SAS ».

Le fonds « Fonds Génération Entrepreneurs I FPCC-RFA » est un fonds de placement collectif en capital à règles de fonctionnement allégées (FPCC-RFA), doté de la personnalité morale, régi par la loi n°41-05 relative aux organismes de placement collectif en capital. Il est agréé par l'AMMC sous le numéro AG/FPCC/010/2025 et immatriculé au registre du commerce de Rabat sous le numéro 195801. Sa gestion est assurée par la société CDG Invest Management SA, elle-même contrôlée par « CDG Invest Gestion SA ».

« Kartner Invest SAS AU » est une société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est sis Florida centre Park 2, Lot n°5, Bureau n°66 Sidi Maarouf, Casablanca, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 422551. Elle a été fondée en 2012 par Monsieur Mohamed Hannaoui. La société intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur des services automobiles, notamment dans la réparation et le remplacement de vitrage, la réparation de carrosserie, l'entretien et la vidange, le courtage en assurance, ainsi que la location et la gestion de flottes d'entreprises.

Monsieur Mohamed Hannaoui est une personne physique de nationalité marocaine. Il est le fondateur de la société « Kartner Invest SAS AU », dont il détient la totalité du capital social.

« Kartner Glass Industry SAS » est une société par actions simplifiée de droit marocain immatriculée le 21 février 2024 au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 614985 et contrôlée par « Kartner Invest SAS ». Elle est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation, l'exportation et, le cas échéant, l'importation de pare-brise et de verre architectural.

Fait à Rabat, le 26 juin 2026.